

Mémoire du Comité Spécial de la C.E.C.M. sur la natalité

Volume 4, Number 1, 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305795ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305795ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

(1975). Mémoire du Comité Spécial de la C.E.C.M. sur la natalité. *Cahiers québécois de démographie*, 4(1), 42–64. <https://doi.org/10.7202/305795ar>

Mémoire* du comité spécial de la C.E.C.M. sur la natalité

PREAMBULE

Lors de sa session du 6 décembre 1973, la Commission demanda (résolution V) au Bureau de la recherche de préparer un rapport sur le phénomène de la dénatalité et de la dépopulation scolaire⁽¹⁾ et de suggérer des mesures possibles de redressement, suite à la baisse importante du nombre des inscriptions sur son territoire.

Le 20 juin 1974, la Commission recevait en session (article VII) le rapport du 3 mai 1974 du Bureau de la recherche, en réponse à sa demande du 6 décembre précédent: il fut alors demandé de former un comité qui serait chargé d'étudier les moyens de donner suite au rapport déposé.

A sa session du 5 septembre 1974, la Commission forme le comité sur la natalité. Il est composé des personnes suivantes:

M. ALBERT COTE, directeur du Bureau de la recherche et président du comité.

* Les recommandations de ce mémoire ont parues dans Le Jour du 31 janvier 1975.

(1) La natalité au Québec était de 30.7‰ en 1946, 26.1‰ en 1961 et 13.8‰ en 1972: depuis 1968 le Québec détient le rang le moins prolifique au Canada. Parallèlement, la C.E.C.M. comptait 230,075 élèves en 1969, 124,415 élèves en 1974 et il est prévu qu'elle comptera moins de 140,000 élèves en 1978.

Mmes COLETTE BICHE, commissaire

JEANNINE DUCHARME, animatrice au Service de l'éducation
des adultes.

M. l'abbé NORBERT LACOSTE, commissaire

VINCENT NUCCI, directeur du Service des études (classes
anglaises)

VIAEUR PAVARV, directeur du Service des études (classes
françaises).

La première réunion fut convoquée pour le 2 octobre 1974
et le comité a tenu onze (11) réunions avant de commencer la rédaction du présent mémoire.

ETAT DE LA QUESTION

Le mandat du comité était vaste puisque la Commission a demandé au comité de faire des recommandations concrètes concernant les aspects scolaires sans pour autant négliger le contexte global du problème de la dénatalité. Au niveau strict de la C.E.C.M., ce mandat a des incidences sur le plan:

- de l'école-même (comment améliorer les services sociaux et pédagogiques et aider les familles),
- des programmes (comment revaloriser les concepts de FAMILLE et d'ENFANT auprès des jeunes),
- du personnel (comment modifier les conventions collectives en vue de favoriser la maternité chez la femme qui travaille).
- de l'éducation des adultes (comment modifier la mentalité qui tend à faire de l'enfant un "bien de consommation"

en **concurrence** avec les autres "besoins" de consommation).

Le comité a constaté, au cours de ses délibérations, que souvent, de nos jours, le couple se prive d'avoir des enfants pour être en mesure de s'offrir plus de confort matériel ou, encore, plus de liberté. On prétend fréquemment, ainsi, que la femme "libérée" (du lavage, des couches et des chaudrons) s'épanouit en travaillant hors du foyer... En réalité, il n'est pas rare que la femme accepte de s'astreindre à une tâche routinière ou peu valorisante pour aller chercher un revenu d'appoint essentiel à son foyer, ou bien pour "se payer un peu de luxe". Aujourd'hui, les couples ayant plusieurs enfants sont couramment considérés comme des gens étranges et bizarres.

De fait, derrière une façade de motivations culturelles (épanouissement, libération de la femme, etc.) et professionnelles, il arrive fréquemment que l'on trouve une motivation économique plus ou moins justifiée. Sans nier les besoins véritables, il importe de voir à revaloriser dans le contexte actuelle le rôle de la mère au foyer, de faire ressortir l'importance de la présence des enfants dans la vie du couple - pour les conjoints comme pour l'Etat - et donc de chercher à dédommager la mère qui se voit contrainte de laisser tomber un revenu d'appoint possible pour mieux prendre soin de ses enfants.

LES CAUSES DE LA DENATALITE

Les causes profondes de la dénatalité semblent être de trois ordres:

- Moral: Transformation et, dans certains cas, dégradation des valeurs fondamentales (notamment la famille, la religion, la transmission de la vie), instabilité de la vie du couple, individualisme, manque d'optimisme, d'idéal, de confiance en soi et en l'avenir.
- Social: Idéalisation des modèles de famille réduite ou sans enfant, recherche de liberté (absence de contraintes) et de confort, hantise de la "libération" de la femme, insécurité politique, absence de fierté nationale, de patriotisme, urbanisation rapide qui rend impersonnelles les grandes villes, inexistence d'une politique gouvernementale, familiale ou démographique cohérente.
- Economique: Insécurité financière (crainte du chômage ou d'une récession), matérialisme, crainte de surpeuplement mondial.

RECOMMANDATIONS

Après avoir pris connaissance de l'évolution des populations scolaires de la C.E.C.M., de l'évolution des naissances, des courants de pensée de l'heure et des causes premières de la dénatalité à l'aide du rapport Côté présenté en juin dernier à la C.E.C.M., le comité a

étudié le texte des conventions collectives et le contenu des programmes d'enseignement où il pourrait être fait quelque chose en vue d'amener la population à modifier son comportement démographique. L'ensemble des mesures sociales gouvernementales furent également passées en revue.

Les recommandations suivantes découlent de nos recherches:

I. A la C.E.C.M.

1. Concernant les conventions collectives, en vue de faciliter les conditions de vie de la femme enceinte et de la mère de famille à l'emploi de la Commission:
 - a) prévoir pour l'employé la possibilité d'obtenir un congé sans traitement pour une période allant jusqu'à 5 ans après sa dernière maternité - afin de permettre à la mère de prendre soin de son plus jeune enfant jusqu'à l'âge scolaire - avec garantie à son retour d'un poste équivalent à celui qu'elle a laissé en quittant, avant son accouchement, et avec en plus le respect de ses droits acquis au moment de son départ.

Il va sans dire que "son" même poste ne peut pas lui être assuré, sauf si l'absence n'est que minimale, et "l'équivalence" du poste doit être assez flexible, surtout dans les cas de fonction relativement unique. Après une absence prolongée, l'employée devra signifier à la Commission son retour quelque six mois avant la date prévue.

- b) inclure le droit ou l'obligation de recyclage de l'employée, si nécessaire, payé par l'employeur pour pouvoir adéquatement réintégrer un poste.

Le coût du recyclage pourrait lui être versé pourvu que l'employée s'engage à travailler pour la Commission pendant une période de temps définie en fonction de l'importance du recyclage requis. Ce cours de rafraîchissement professionnel ne pourrait pas être orienté autrement qu'en fonction de l'emploi offert.

- c) rendre possible l'utilisation de la banque de maladie de l'employée, après l'épuisement de la période où l'assurance-chômage lui assure un certain revenu.
- d) instaurer une "assurance-maternité" qui serait une assurance-salaire protégeant la mère qui prend soin de son enfant à la maison, selon les mêmes modalités que dans les cas d'"invalidité".

Cette mesure a pour but de soustraire à l'éventualité d'une maternité la crainte de voir cet événement se traduire par une perte de revenus importante, en plus d'être un fardeau supplémentaire pour la famille. Elle accorderait une sécurité psychologique et financière à la femme, face à son nouvel "emploi" qu'est celui d'éduquer son enfant à la maison. Il faudra cependant prendre les mesures pour être

certain que la jeune maman n'en profitera pas pour travailler ailleurs. Il est à noter que si cette clause était incluse dans plusieurs conventions collectives, le gouvernement pourrait être porté à l'insérer dans le cadre de régimes universels comme l'assurance-maladie ou l'assurance-chômage, alors qu'actuellement la presque totalité du coût social de mettre au monde et de former un enfant est laissé à la charge du couple.

- c) Planter un régime de travail à temps partiel qui permettrait à la mère qui le désire de concilier ses deux fonctions de mère de famille et d'employée de la Commission.

Pour les enseignantes de niveau élémentaire ce régime serait moins souple: elles pourraient difficilement être titulaires de classe mais l'enseignement de matières telles que l'anglais, les arts plastiques, l'éducation physique, la catéchèse, la musique et le chant pourrait leur être offert, ou encore un poste de titulaire de maternelle.

- f) offrir des horaires modulaires aux employées.

Cette flexibilité ne saurait s'appliquer qu'aux endroits où le rendement général n'en souffrirait pas: la mère pourrait choisir ainsi un horaire qui s'adapterait à celui de ses enfants. Cependant, cette possibilité exigerait un contrôle plus serré des allées

et venues du personnel et de l'utilisation du temps.

- g) prévoir la possibilité de congés de paternité pour que le père puisse aider à la mère à se remettre de son accouchement.

Accorder au père un congé de cinq (5) jours ouvrables, pourvu que ces journées soient réclamées au cours du mois qui suit soit la date de l'hospitalisation de la mère pour son accouchement soit la date de l'accouchement.

- h) sensibiliser les employés de la Commission au problème de la dénatalité et à ses effets sur notre entité culturelle, convaincre les enseignants de l'importance du rôle qu'ils ont à jouer auprès des jeunes concernant ce problème et mieux faire connaître à tous les employés l'ensemble des bénéfices marginaux qui sont à leur disposition et qu'ils peuvent utiliser dans le contexte de l'établissement de leur famille.

2. Concernant la pédagogie, afin d'amener les jeunes et les adultes à prendre conscience de la richesse des valeurs humaines fondamentales que sont la famille et l'enfant et des risques que comporte la dénatalité pour notre collectivité, le comité voudrait que l'essentiel des points suivants se retrouve dans l'enseignement que la Commission donne aux élèves:

- a) lutter contre le matérialisme qui mène à l'égoïsme, pour assurer la survie de notre peuple, en valorisant la dimension culturelle, spirituelle et sociale de l'être humain;
- b) amener la population, et particulièrement les jeunes, à percevoir l'enfant comme un "actif" national plutôt que comme un "passif" individuel pour les parents: leur faire prendre conscience de l'épanouissement que procure aux parents l'enfant qu'ils éduquent;
- c) réhabiliter, dans l'esprit des gens, le travail de la femme au foyer, en insistant sur l'importance du rôle social que remplissent les mères de famille lorsqu'elles éduquent elles-mêmes leurs enfants;
- d) fournir aux jeunes une saine éducation sexuelle qui dépasse tout le champ de la régulation des naissances et de la contraception et leur inculque un sens marqué de leurs responsabilités;
- e) inciter les adultes à suivre des cours d'éducation populaire, notamment en ce qui touche la psychologie du couple, la psychologie de l'enfant, la famille, etc.;
- f) favoriser davantage la culture générale, même au risque de devoir allonger la durée du cours secondaire: la spé-

cialisation hâtive forme des hommes d'une culture technique qui sont difficilement capables d'accéder à la synthèse de problèmes humains complexes comme celui de la natalité, n'ayant pas reçu de formation humaniste;

- g) intégrer dans les cours culturels des notions de philosophie de la vie, de comportement éthique, de formation (et non strictement d'information) et des éléments susceptibles de favoriser la natalité, dans le cadre des valeurs et objectifs fondamentaux de la vie: souligner l'importance nationale et psychologique de l'enfant et de la famille dans notre société;
- h) revaloriser le programme de formation en sciences humaines, tant auprès des parents que des élèves: tendre à fournir une culture humaniste et morale nécessaire au développement de la maturité.

LE COMITE RECOMMANDE que ces concepts soient intégrés aux programmes d'enseignement destinés à tous les élèves de la Commission, notamment dans le cadre des cours de formation personnelle, sociale, familiale et économique, des cours d'initiation à la technologie et aux sciences familiales, des cours de sciences religieuses ou morales, des cours de géographie humaine, de même que dans différents types de cours destinés aux adultes. N'y aurait-il pas possibilité que certains de ces cours deviennent obligatoires pour les jeunes?

LE COMITÉ SUGGÈRE également que des rencontres soient organisées au niveau local, concernant l'enfant et la famille.

II- A NOS GOUVERNANTS, pour que tous les paliers administratifs contribuent à enrayer la dénatalité qui nous assaille, le comité demande que des objectifs nouveaux ou redéfinis, concernant la famille, soient fixés à l'intérieur des différents services gouvernementaux, notamment auprès des ministères:

- de la JUSTICE:

- réétudier les droits de la famille, de l'enfant, de la vie et prévoir des moyens efficaces pour les protéger;
- mettre en place des mesures anti-discriminatoires à l'égard des familles nombreuses, particulièrement en ce qui concerne le logement (mesures du même type que pour les races, les religions, etc.);

- des AFFAIRES SOCIALES:

- assurer une meilleure aide directe aux familles;
- créer des centres de recherche sur la famille;
- mettre sur pied un vaste réseau de consultants matrimoniaux pour faciliter la réconciliation des couples plutôt que de ne leur laisser d'autres alternatives, lors de mésententes, que l'aide juridique pour obtenir le divorce: le ministère devrait tout mettre en oeuvre pour restreindre les interventions irréversibles concernant la vie du couple et sa fécondité;

- de l'EDUCATION:
 - modifier les programmes d'enseignement selon l'optique que le comité a élaboré pour la C.F.C.M.;
- du TRAVAIL:
 - contribuer à mettre en application les recommandations que le comité a formulé pour les conventions collectives de la C.F.C.M.;
- de l'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, du TRANSPORT et le HAUT COMMISSARIAT aux LOISIRS et aux SPORTS:
 - généraliser à tous les domaines sous leur juridiction l'établissement de tarifs réduits pour les familles et les étudiants réguliers (sans limite d'âge).

Il est suggéré qu'à travers la publicité gouvernementale, les différents ministères insistent sur les valeurs FAMILLE et ENFANT, pour faire prendre conscience aux gens que l'avenir du Québec est menacé par la mise au rancart de ces valeurs fondamentales pour toute société humaine qui se respecte: la famille est la cellule de base de tout Etat et de toute culture.

De façon plus spécifique, LE COMITÉ RECOMMANDE de:

- a) mettre en place une politique familiale cohérente doublée d'une politique québécoise de population qui toucherait tous les aspects sociaux, familiaux, de migration, etc.

b) amender les politiques sociales et recourir à des mesures inédites au pays pour endiguer rapidement la dénatalité contemporaine et alléger le fardeau économique des parents:

b.1 - refaire du régime des allocations familiales une mesure d'EQUITE SOCIALE capable de compenser pour la perte réelle de niveau de vie que constitue la présence d'un ou des enfants chez un couple par rapport au niveau de vie du couple qui n'a pas d'enfant et gagne le même revenu.

L'Etat devrait accorder, en terme de subvention universelle et directe aux individus, des allocations familiales dont la valeur pour chaque enfant équivaldrait au montant moyen mensuel que le gouvernement serait prêt à consacrer pour héberger un enfant dans une garderie. En effet si des garderies, gratuites et accessibles à tous, étaient implantées par l'Etat, ceci créerait une injustice pour le couple dont la mère tient à éduquer elle-même ses enfants au foyer car l'impôt sur le revenu de ce couple contribuerait à offrir à d'autres la possibilité de placer leurs enfants, sans charges, pour aller chercher un revenu supplémentaire. Recevant pour chaque enfant une allocation équivalente aux frais de garderie la mère pourrait, par la suite, choisir entre laisser ses enfants dans une garderie (entièrement à la charge des parents mais qui pourrait être mise sur pied par l'Etat) ou éduquer elle-même ses enfants à la maison. Les garderies qui pourraient être ainsi offertes au public devront

assurer une qualité de service qui minimisera le risque de déséquilibre socio-affectif qu'entraîne la perte du climat familial naturel où la mère est quasi omniprésente. Ces nouvelles allocations familiales constitueraient, de plus, une forme de salaire pour la mère au foyer.

- b.2 - accorder des subventions substantielles aux associations reconnues et bien structurées qui se consacrent au bien-être des familles et des enfants et au respect de la vie.

Le comité songe en particulier aux organismes du type des Unions de famille, Couple et famille, Service de préparation au mariage, Service de consultants matrimoniaux, Serena, Service d'orientation des foyers, etc.

- b.3 - implanter un service de conseillers matrimoniaux pour venir en aide aux ménages en difficulté.

Ce service, qui couvrirait tout le Québec, offrirait une alternative constructive aux couples qui ne voient pas d'autres solutions à leurs problèmes de vie conjugale que le divorce: le dialogue, la compréhension et la réconciliation. Ceci permettrait aux mariages d'avoir une meilleure chance de survie et aux enfants une meilleure chance de naître et d'être mieux éduqués.

b.4 - allouer une prime de maternité de \$500 à la mère, à la suite de son accouchement.

b.5 - lutter par des mesures positives contre l'avortement puisque ce dernier constitue un fléau social réel dont les conséquences sont néfastes tant pour la société que pour la famille et le psychique de la mère elle-même.

L'avortement étant réclamé pour des motifs qui sont le plus souvent d'ordre économique ou social, l'Etat devrait fournir à la femme enceinte une aide financière et psychologique nécessaire et suffisante pour l'amener à mettre au monde un citoyen de plus pour la société. Une attitude saine face à la vie et la certitude d'un apport financier de la collectivité constituent des points d'appui sérieux pour encourager la future mère à donner naissance à son enfant.

c) prévoir des sommes importantes de capitaux, au cours des prochaines années, pour mettre à la disposition des montréalais un nombre adéquat de logements familiaux à loyer abordable et de bonne qualité.

De façon plus générale, l'Etat devra voir à ce que tout milieu urbain dispose d'un minimum d'équilibre humanitaire entre les espaces "verts" (parcs), les espaces "roses" (habitations) et les autres espaces (commerces, industries, etc.).

- d) recruter un nombre accru d'immigrants et amener les citoyens à bien accueillir ces nouveaux venus qui veulent s'intégrer à notre milieu.

Une vaste campagne devrait être menée pour lutter contre les tendances xénophobes endémiques du québécois moyen.

- e) Tout mettre en oeuvre pour faciliter les conditions de vie des familles ayant plusieurs enfants en légiférant sur l'implantation de tarifs familiaux et de tarifs réduits pour étudiants réguliers, notamment en ce qui concerne le transport et les loisirs.
- f) réviser l'ensemble du système d'éducation pour y promouvoir les valeurs fondamentales de notre société (la famille, la parenté, les enfants, etc.), y insister sur le rôle de premier plan qu'occupe la mère qui travaille au foyer pour éduquer ses enfants et favoriser une culture plus humaniste.

CONCLUSION ET RESUME DES RECOMMANDATIONS

Ayant constaté que la dénatalité que le Québec connaît présentement constitue un problème sérieux contre lequel des correctifs doivent être apportés au plus tôt, le comité demande donc à la Commission d'entériner les recommandations qui lui sont faites et d'inciter le gouvernement à mettre en application celles qui lui sont adressées.

I - A LA C.E.C.M.

1. concernant les conventions collectives, de:

- a) prévoir pour l'employée la possibilité d'obtenir un congé sans traitement pour une période allant jusqu'à 5 ans après sa dernière maternité;
- b) inclure le droit ou l'obligation de recyclage de l'employée, si nécessaire, payé par l'employeur pour pouvoir adéquatement réintégrer un poste;
- c) rendre possible l'utilisation de la banque de maladie de l'employée, après l'épuisement de la période où l'assurance-chômage lui assure un certain revenu;
- d) instaurer une "assurance-maternité" qui serait une assurance-salaire protégeant la mère qui prend soin de son enfant à la maison;
- e) implanter un régime de travail à temps partiel qui permettrait à la mère qui le désire de concilier ses deux fonctions de mère de famille et d'employée de la Commission;
- f) offrir des horaires modulaires aux employées;
- g) prévoir la possibilité de congés de paternité pour que le père puisse aider à la mère à se remettre de son accouchement;

- h) sensibiliser les employés de la Commission au problème de la dénatalité et à ses effets sur notre entité culturelle.

2. concernant la pédagogie, que l'essentiel des points suivants se retourne dans l'enseignement fourni aux élèves, notamment dans le cadre des cours de formation morale, personnelle et sociale aux jeunes et aux adultes à savoir de:

- a) lutter contre le matérialisme qui mène à l'égoïsme, pour assurer la survie de notre peuple, en valorisant la dimension culturelle, spirituelle et sociale de l'être humain;
- b) amener la population, et particulièrement les jeunes, à percevoir l'enfant comme un "actif" national plutôt que comme un "passif" individuel pour les parents;
- c) réhabiliter, dans l'esprit des **gens**, le travail de la femme au foyer;
- d) fournir aux jeunes une saine éducation sexuelle qui dépasse tout le champ de la régulation des naissances et de la contraception et leur inculque un sens marqué de leurs responsabilités;
- e) inciter les adultes à suivre des cours d'éducation populaire, notamment en ce qui touche la psychologie du

couple, la psychologie de l'enfant, la famille, etc.;

- f) favoriser davantage la culture générale, même au risque de devoir allonger la durée du cours secondaire;
- g) intégrer dans les cours culturels des notions de philosophie de la vie, de comportement éthique, de formation (et non strictement d'information) et des éléments susceptibles de favoriser la natalité, dans le cadre des valeurs et objectifs fondamentaux de la vie: souligner l'importance nationale et psychologique de l'enfant et de la famille dans notre société;
- h) revaloriser le programme de formation en sciences humaines, tant auprès des parents que des élèves: tendre à fournir une culture humaniste et morale nécessaire au développement de la maturité;
- i) contribuer à l'organisation, au niveau local, de rencontres ayant pour thème l'enfant et la famille.

II - A NOS GOUVERNANTS

- a) mettre en place une politique familiale cohérente doublée d'une politique québécoise de population qui toucherait tous les aspects sociaux, familiaux, de migration, etc.;
- b) amender les politiques sociales et recourir à des mesures

inédites au pays pour endiguer rapidement la dénatalité contemporaine et alléger le fardeau économique des parents:

- refaire du régime des allocations familiales une mesure d'EQUITE SOCIALE capable de compenser pour la perte réelle de niveau de vie que constitue la présence d'un ou des enfants chez un couple par rapport au niveau de vie du couple qui n'a pas d'enfant et gagne le même revenu;
- accorder des subventions substantielles aux associations reconnues et bien structurées qui se consacrent au bien-être des familles et des enfants et au respect de la vie;
- implanter un service de conseillers matrimoniaux pour venir en aide aux ménages en difficulté;
- allouer une prime de maternité de *500 à la mère, à la suite de son accouchement;
- lutter par des mesures positives contre l'avortement puisque ce dernier constitue un fléau social réel dont les conséquences sont néfastes tant pour la société que pour la famille et le psychique de la mère elle-même.

- c) Prévoir des sommes importantes de capitaux, au cours des prochaines années, pour mettre à la disposition des québécois, dans chacune des municipalités, un nombre adéquat de logements familiaux à loyer abordable et de bonne qualité;
- d) recruter un nombre accru d'immigrants et amener les citoyens à bien accueillir ces nouveaux venus qui veulent s'intégrer à notre milieu;
- e) tout mettre en oeuvre pour faciliter les conditions de vie des familles ayant plusieurs enfants;
- f) réviser l'ensemble du système d'éducation pour y promouvoir les valeurs fondamentales de notre société (la famille, la parenté, les enfants, etc.), y insister sur le rôle de premier plan qu'occupe la mère qui travaille au foyer pour éduquer ses enfants et favoriser une culture plus humaniste.

DECEMBRE 1974.

ANNEXE 1.

Liste des personnes-ressources qui furent consultées:

a) de l'Office des relations publiques:

Mlle HENRIETTE TOPADEV, responsable du secteur des relations externes.

MM. JEAN-PAUL CHARBONNEAU, responsable du secrétariat des parents.

ANDRÉ STROUVENS, conseiller en relations publiques, région 3.

EDWARD ROPELESKI, conseiller en relations publiques, régions A et B

b) du comité permanent de coordination pour l'étude des conventions collectives (C.P.C.):

MM. PIERRE-PAUL LEMIEUX, directeur du Service du personnel

JOHN F. CECI, directeur du Bureau des relations de travail, Service du personnel.

JEAN SAMSON, directeur du Service de l'entretien des propriétés.

c) du Service du personnel:

(outre MM. Lemieux et Ceci du C.P.C.)

MM. GILLES BEAUCHAMP, directeur du Bureau de la rémunération et de l'évaluation.

GILLES COPELII, agent responsable des avantages sociaux.

PIERRE COURTEAU, directeur de section (personnel enseignant) au Bureau de l'emploi.

d) du Service des études:

(outre M. Viator Savary, membre du comité).

Mmes DENISE DAUNAIS-PINCON, directrice intérimaire du Bureau du Service social.

HENRIETTE BOCHET-LEWIS, coordonnatrice des programmes en sciences familiales.

e) un groupe de parents de la région 3

ANNEXE 2.

BIBLIOGRAPHIE.

- Population et famille - Cahier no 30 - Actualité démographique québécoise 1973 par J. Henripin, Y. Péron, M. Piché et M. Robitaille - Centre d'étude de la population et de la famille, Bruxelles, 1973.
- La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises? Par Jacques Henripin et Evelyn Lapierre-Adamcyk - collection démographie canadienne, les Presses de l'Université de Montréal, 1974.
- Famille et humanisme, par Philippe Garigue, Léméac, 1973.
- Population XXIX no 2 (mars-avril 1974, pp. 275 à 290) - La natalité en Bulgarie, par Vladimir St-Kossabov.
- La dénatalité sur le territoire de la C.E.C.M.: situation présente et mesures possibles de redressement ("rapport Côté"), C.E.C.M., Office de la planification et de l'ordonnancement, Bureau de la recherche, 3 mai 1974.
- Rapport sur le programme de vie familiale et de formation professionnelle des classes anglophones de la C.E.C.M., 1969-1974.
- Programme d'études secondaires des sciences familiales (120-420), approuvé par le Comité catholique et le Comité protestant du Conseil supérieur de l'Éducation en juin 1969 et révisé en juin 1974.
- Les mouvements récents de la fécondité au Québec par Réjean Lachapelle, A.C.F.A.S. 1974.
- Adventure Together, the enterprise of marriage - The Delaney Publications of the Cana Conference of Chicago.
- Éléments de politiques familiales, les organismes familiaux associés du Québec (C.F.A.Q.), juin 1973.
- Une politique familiale, c'est quoi?, C.F.A.Q., 3 juin 1974.
- Mémoire présenté au M.F.Q. concernant le programme de formation personnelle, familiale, civique et économique, C.F.A.Q., février 1974.
- Mémoire présenté au M.A.S. relativement au service d'aide au couple et à la famille, C.F.A.Q., mars 1974.
- Recommandations du comité de liaison des garderies populaires en réponse au document du ministère des Affaires sociales sur les services de garde des enfants au Québec, 1974.
- Politiques de population et mesures sociales - Fédération du Québec pour le planning des naissances, 17 mai 1974.
- Les diverses conventions collectives régissant le personnel de la C.E.C.M.
- Diverses découpures de journaux et extraits de revues.